



Urgent délai visa vie privée vie familial

Par **melissa ka**, le **25/02/2011 à 16:05**

Bonjour, rnje me permets de vous écrire pour vous faire part de ma situation et surtout de celle de mon mari, en espérant recevoir votre aide et vos conseils au plus tôt car je serai injoignable à partir du dimanche 27 fevrier (dans 2 jours). rnJe suis française. Mon mari est marocain, nous sommes mariés depuis janvier 2010. rnMon époux est en situation irrégulière depuis mars 2010 et à fait l'objet d'une reconduite à la frontière mercredi 17 fevrier. rnCe matin il a eu rdrv au consulat de casablanca pour solliciter une demande de visa vie privée vie familiale qui devait être accordée (selon le consulat marocain) dans un délai de 4 à 5 semaines maximum. rnOr, après son rdrv de ce matin, les délai ont apparament changé, il s'agirait maintenant d'un délai de 3 mois. rnLe problème est que son employeur à promis de le garder si il revenait dans le délai prévu de 5 semaines sinon, il le renverrait alors qu'il vient de signer un contrat d'adjoint de direction dans un gros groupe français, et le pire c'est que j'ai repris mes études dans une grande école privée en septembre et c'est lui qui m'assumait totalement, nous avons à charge un loyer de 700 €, il paie ma scolarité et tous les frais quotidiens car je n'ai aucune rentrée d'argent. rnComment puis-je faire pour accélérer la procédure ?? rnJ'ai décidé de me rendre au maroc lundi prochain (le 28)mais une fois sur place, quels arguments pourrais-je utiliser? que puis-je faire ? rnDans l'attente de vous lire et de pouvoir bénéficier de vos conseils, je vous souhaite bonne réception. rnmelissa ka

Par **commonlaw**, le **25/02/2011 à 16:55**

Bonjour,rnAvez vous contesté en justice la reconduite à la frontière?rnPourquoi n'avez vous pas fait de demande de visa ici en France avant son arrestation?rnrnCommonlaw

Par **melissa ka**, le **11/03/2011 à 12:49**

Tout d'abord, merci pour votre réponse. Je suis rentré du maroc mais je suis désespérée car mon mari n'a vraiment pas de chance, il à été reconduit au moment des manifestations et le service des Visa au Consulat Français est totalement cloisonné, personne ne peut rentrer !!!
La procédure de reconduite aux frontière n'a pas été contesté car il n'est pas passé par un centre de rétention. En effet, il s'est fait arrêté mercredi , il était donc en garde à vue au commissariat et jeudi midi il était en route pour l'aéroport de Lyon direction le Maroc.
Nous avons déjà fait une demande de régularisation qui avait été refusée sans motif, nous avons donc décidé de saisir le tribunal administratif mais la réponse s'est avéré négative aussi (ce qui n'aurait pas dû arrivé, j'en suis sure mais notre Avocat à été remplacé car il est parti en pré-retraite et la nouvelle était vraiment incompétente et ne connaissait pas le dossier).
C'est alors que nous avons entamé une procédure d'appel avec un autre avocat mais avant même d'avoir la date du procès, la police est venu me retirer mon mari.
Aidez-moi svp

Par **chatona**, le **11/03/2011 à 19:19**

bonjour j ai lue votre message et je suis horifier parseque j ai lue quel injustice voila moi je me souveint quand je vivait au maroc pour une demende de visa au consulat a rabat je leur ai ecris un courrier avec accusé de recptione essaier de faire de meme avec le consulat ou votre mari vie ecrivé leur en leur exposant votre problems n oubliez ps de ramener tout documnet qui prouve que votre mari travail fiche de paie et surtout une recomandation de son patron et biensur votre livret de famille et une lettre de vous en explikan que vous souhaité que votre mari reveinnent en france si vous partez au maroc battez vous o consulat insité bien sur demende de rendez vous bonne chance et n oubliez ps de nous metre au courant il y as surment des juriste au consulat de france au maroc renseigner vous a bientot.